

# Droit parlementaire et électoral

Frédéric BOUHON

## *Plan général du cours 2016-2017*

Master en Droit et Master en Science politique – Université de Liège

### **Introduction générale**

- Présentation générale du cours
  - Contenu et objectifs du cours
  - Horaire du cours et structuration du quadrimestre
  - Supports de cours, ouvrages de référence
- Réflexion introductive : démocratie, représentation et démocratie représentative
  - La notion de démocratie
  - La notion de représentation
  - La démocratie représentative
    - L'élection
    - Le principe de majorité
- La démocratie et le droit
  - Le droit constitutionnel et le droit international, en général
  - Le droit électoral et le droit parlementaire, en particulier – Présentation du plan du cours

### **Chapitre 1<sup>er</sup> – Le droit électoral *sensu stricto***

- La législation électorale belge : un code et de multiples lois

#### *Section 1<sup>ère</sup> – La durée limitée du cycle électoral*

- Acquis ancien et primordial de la démocratie
  - La nécessité d'un intervalle entre les échéances électorales
  - La nécessité d'un intervalle raisonnable entre les échéances électorales
- Distinction : la législature et le cycle électoral
- La durée du cycle électoral : droit comparé et droit international
- La durée du cycle électoral en Belgique
  - Le cycle électoral ordinaire
  - La prolongation extraordinaire du cycle électoral
  - L'abrégement du cycle électoral

#### *Section 2 – Les conditions d'électorat et d'éligibilité inclusives*

- Les anciennes conditions relatives à la situation sociale
  - La propriété ou le revenu
  - L'éducation ou la profession

- La situation familiale
- Le sexe
- L' « autonomisation » progressive des conditions électorales
  - Première vague : la lutte sociale et politique pour l'abolition des anciennes conditions
  - Deuxième vague : la lutte juridique pour l'affinement du suffrage universel (not. rôle de l'art. 3 du Protocole additionnel à la CEDH)
- Les conditions retenues par le droit positif belge
  - Le lien avec l'État
    - La nationalité : principe et exceptions
    - La résidence : principe et exceptions
  - La capacité
    - La présomption irréfutable d'incapacité des mineurs
    - La présomption réfragable de capacité des majeurs
  - La dignité : le cas de certains condamnés
- La question des incompatibilités : distinction entre inéligibilité et incompatibilité

### *Section 3 – La préparation et le déroulement des opérations électorales*

- La division du corps électoral
  - Les circonscriptions
  - Les cantons
  - Les sections
- L'encadrement des opérations
  - Les bureaux principaux de circonscription (renvoi à la section 4)
  - Les bureaux principaux de canton
  - Les bureaux de vote
  - Les bureaux de dépouillement
- La réunion des électeurs
  - La liste des électeurs
  - La convocation des électeurs
  - La question du vote obligatoire
- La présentation des candidatures (renvoi au chapitre 2, section 1<sup>ère</sup>)
- Le lieu du vote
  - Le local de vote
  - Le pouvoir de police
- Le moment du vote
  - Le principe du vote dominical
  - L'horaire d'ouverture des locaux de vote
- Le vote proprement dit
  - Le principe du vote secret : réflexion
  - La mise en œuvre du vote secret
  - Les modalités alternatives de vote
    - Mesures d'aménagement dans le local de vote : vote à l'aide d'ordinateurs ; assistance aux électeurs.
    - Mesures d'aménagement qui dispensent l'électeur d'être présent : vote par procuration ; vote par correspondance.

#### *Section 4 – La répartition des sièges entre les candidats*

- La répartition géographique des sièges
  - La notion de circonscription électorale
  - La répartition des sièges entre les circonscriptions et son adaptation aux évolutions démographiques
- Le mode de scrutin
  - La formule électorale
    - Les différentes formules électorales
    - Les conséquences du choix de la formule électorale
    - Le choix de la formule électorale en droit international
  - Les modalités particulières de la dévolution des sièges
    - Le seuil électorale légal
    - Le seuil électorale naturel

### **Chapitre 2 – Le droit électoral *sensu lato***

#### *Section 1<sup>ère</sup> – La désignation des candidats*

- La notion de candidature
- L'encadrement étatique
  - La sélection des candidats (not. la question des quotas de genre)
  - La présentation des candidats
    - nombre de candidatures
    - parrainage
    - délais
- La liberté des partis
  - Les partis, « producteurs » de droit électoral
  - Le sélectorat au sein des partis
  - Les conditions d'éligibilité au sein des partis

#### *Section 2 – Le financement de la campagne électorale*

- Le financement des partis
  - Le régime de financement public
  - L'encadrement du financement privé
- L'encadrement des dépenses électorales

#### *Section 3 – L'accès aux médias pendant la campagne électorale*

- Généralités
- La spécificité des médias audiovisuels
- L'impartialité renforcée pendant la campagne électorale
- Le partage du temps d'antenne
- Les tribunes électorales et la publicité électorale payante

## **Chapitre 3 – Le contentieux électoral**

### *Section 1<sup>ère</sup> – Le contentieux préélectoral*

- La possibilité de contester la liste des électeurs
- Autres aspects du contentieux préélectoral

### *Section 2 – Le contentieux postélectoral à caractère politique : la vérification des pouvoirs*

- Origine et justification
- Mise en œuvre
- Mise en cause
  - o Péripéties politiques
  - o Évolution juridique (not. arrêt Cour EDH, *Grosaru c. Roumanie*)

### *Section 3 – Le contentieux postélectoral juridictionnel*

- La compétence du Conseil d'État, en dernier recours, en cas de contestation des élections locales ; lignes directrices de la jurisprudence
- Le contentieux des dépenses électorales

## **Chapitre 4 – Les règles relatives aux instruments de démocratie directe**

### *Section 1<sup>ère</sup> – La consultation populaire locale*

### *Section 2 – La consultation populaire régionale*

## **Chapitre 5 – Le droit parlementaire**

### *Section 1<sup>ère</sup> – Les sources juridiques du droit parlementaire*

- La Constitution belge
- Les normes législatives et administratives
- Les règlements des assemblées
- La coutume

### *Section 2 – L'organisation des assemblées*

- L'assemblée plénière
- Les commissions
- Les groupes politiques
- Les groupes linguistiques (au niveau fédéral et à Bruxelles-Capitale)
- Le bureau
- Le greffe et l'administration des assemblées

### *Section 3 – La fonction normative des assemblées*

- La révision de la Constitution (au niveau fédéral)
- La législation
  - o Le pouvoir d'initiative
  - o L'examen des projets et propositions
  - o Le cas particulier des législations budgétaires

### *Section 4 – La fonction de contrôle politique des assemblées*

- L'octroi et le retrait de la confiance au gouvernement
- Les interpellations
- Les motions adoptées à la suite des déclarations gouvernementales et des interpellations
- Les questions parlementaires
- Les résolutions
- Le droit d'enquête

### *Section 5 – Le statut des membres des assemblées*

- La liberté d'expression renforcée (*freedom of speech*)
- L'immunité judiciaire
- La rémunération et les indemnités

### *Section 6 – Les relations des assemblées avec les autres institutions*

- La nécessaire collaboration avec les exécutifs
- Les demandes d'avis à la section de législation du Conseil d'État (renvoi *supra*, section 3)
- Les recours juridictionnels introduits par les assemblées parlementaires
- Les recours juridictionnels contre les décisions des assemblées
  - o Les recours adressés à la Cour constitutionnelle contre les normes législatives
  - o Les recours adressés au Conseil d'État contre les actes relatifs aux marchés publics, aux membres du personnel, etc.
  - o La responsabilité extracontractuelle de l'État pour la faute du pouvoir législatif
- Le pouvoir de nomination ou de présentation à certains mandats ou fonctions extraparlimentaires

## **Conclusion générale : le droit, garant de la démocratie ?**